



COMMUNE DE LAMBESC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	27

**SEANCE DU  
30 JUIN 2016**

Transmission en Sous-Préfecture	
Date Réception	

Le trente juin deux mille seize, à 18 h 00 , le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ces séances sous la présidence de Monsieur Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par Monsieur le Maire le 23 juin 2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Hubert BACHELARD, Ludovic NICOLAS, Jacques BUCKI, Catherine PIAT, Jean-Marie DENORME, Jean-Jacques DECORDE, Corinne ARCHAMBAULT.

**REPRESENTES** : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : Mireille AMEN à Christine BENOIST LEFEBVRE, Yvon CASTINEL à Bernard RAMOND, Jacques GAÏOLI à Louis-Hervé TRELLU, Jocelyne PASTOR à Hubert BACHELARD, Roselyne RUCHON-GUIDETTI à Martine CHABERT, Hervé SUGNER à Bernard MAYER, Alexandre ANDREIS à Claire BLANC, Claire CARLINO à Armand FELDMANN, Emma LE MAOÛT à Richard CADOR, François BERGA à Jacques BUCKI, Florence BLANCHI à Jean-Jacques DECORDE.

**ABSENTS** : Sylvie BOUDOU, Fabrice MATTEI

**SECRETAIRE DE SEANCE 2016-077: Ludovic NICOLAS**

DELIBERATION N° 2016-077	<b>Urbanisme</b>  <b>Contrat de Mixité Sociale</b>
-----------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 15 juin 2016 le conseil municipal a approuvé les termes d'un Contrat de Mixité Sociale détaillant le plan d'actions de la collectivité, accompagnée par l'Etat, le délégataire des aides à la pierre et d'autres partenaires dont l'EPF PACA. Ce contrat

porte sur les deux périodes triennales 2014-2016 et 2017-2019. Il fera l'objet d'une évaluation annuelle.

Au cours des débats il est apparu que le site de l'ancien chemin de Berre ne se prêtait pas à cette vocation.

En concertation avec les services de la DDTM une nouvelle proposition a été élaborée. Les parcelles CO N°334 et 335 ont été distraites et remplacées par 900 m2 à détacher du terrain qui supporte le centre de secours et le positionnement un nouvel emplacement réservé pour de la mixité sociale. Le nombre de logements locatifs sociaux prévus sur le site des services techniques est augmenté. L'engagement de la commune reste par conséquent sur la même base chiffrée. Il est proposé au Conseil Municipal de reporter la délibération du 15 juin 2016, d'adopter le contrat de mixité sociale (CMS) tel que présenté à l'assemblée et d'autoriser monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

**Après en avoir délibéré**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** de rapporter la délibération du 15 juin 2016 relative au CMS

**APPROUVE** les termes du contrat de mixité sociale pour les périodes triennales 2014-2016 et 2017-2019,

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer ledit contrat

**DIT** que la commune de Lambesc s'engage sur les objectifs qui sont portés en annexe dudit contrat

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité,**

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

**Pour Le Maire Empêché,  
Par déléation, Le Premier adjoint**



**Richard CADOR**